

BILAN DE COMPETENCES

DURÉE

24 heures étalées sur une période de 8 à 12 semaines.

PRIX NET DE TAXE

2 100 €

Le prix de la prestation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires.

MODALITÉS DE LA PRESTATION

Vous avez le choix entre un suivi :

- en présentiel en centre,
- à distance,
- en parcours hybride (mix du présentiel et à distance).

L'accompagnement proposé s'adapte à vos contraintes personnelles.

Toute la prestation s'organise autour d'échanges avec votre conseiller au cours d'entretiens personnalisés. Les rendez-vous se déroulent sur une amplitude de deux mois environ.

PRÉREQUIS

Aucun

POUR QUI ?

Tout public : Pour toute personne souhaitant rebattre les cartes de sa vie professionnelle.

LA PRESTATION

OBJECTIFS

Faire le bilan de son parcours professionnel pour mieux définir son projet professionnel quel qu'en soit la nature (orientation vers un métier, reconversion professionnelle vers un nouveau métier ou un nouveau secteur d'activité, mobilité professionnelle interne ou externe, exercer le métier sous un nouveau statut).

CONTENU DE LA PRESTATION

Le bilan de compétences se déroule en 3 étapes :

1. Faire connaissance : Faites connaissance avec votre conseiller pour lui faire part de la raison principale de votre bilan de compétences et définissez ensemble les objectifs ainsi que les modalités d'accompagnement.
2. Investiguer : Co-construisez pas à pas votre projet professionnel
 - Faites le point sur toutes les compétences acquises jusqu'à présent pour savoir mieux l'exploiter demain.
 - Identifiez les traits caractéristiques de votre personnalité, vos centres d'intérêts pour discerner ce qui pourrait vous motiver dans votre future vie professionnelle.
 - Partez à la découverte des pistes professionnelles que vous souhaitez creuser en allant à la rencontre des professionnels des métiers ou secteur d'activité. Cela vous permet d'avoir une vision réaliste des métiers mais également d'affiner votre projet au regard de vos motivations et réticences vis-à-vis de ce que vous apprenez sur la réalité du métier ou du secteur. Par ailleurs, indirectement vous constituez votre futur réseau professionnel, ce qui facilitera sans doute vos démarches de recherche d'emploi à l'issue du bilan.
3. Décider et projeter : A partir des éléments recueillis et travaillés lors de l'étape 2, vous construisez votre projet professionnel. De cette phase, vous ressortez avec un plan d'actions pour concrétiser votre nouveau projet professionnel. Un entretien de suivi se tient 6 mois plus tard avec votre conseiller pour faire un point d'avancement et envisager d'éventuels ajustements.

VALIDATION DE LA PRESTATION

- Document de synthèse du bilan de compétences
- Attestation de suivi de présence des rdv (feuille d'émargements)

LES INTERVENANTS DE LA PRESTATION

Les intervenants du bilan de compétences sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles de niveau 5 à 7, en fonction d'une expérience professionnelle significative et adéquate.

Ils ont une bonne connaissance des métiers, du marché de l'emploi et des dispositifs de développement des compétences des actifs et des certifications professionnelles. Ils maîtrisent des méthodes de tests psychotechniques et d'évaluation des connaissances.

LE + ACCOMPAGNEMENT

A l'issue de l'accompagnement, vous aurez

- ✓ Identifié vos compétences, vos aptitudes et vos capacités
- ✓ Identifié les métiers, secteurs, environnements de travail qui vous correspondent
- ✓ Défini un plan d'actions pour atteindre votre projet professionnel.

RÉFÉRENCE AFPA

13650

CODE RS

93559

Nos résultats pour cette prestation :

L'AFPA étant nouvel entrant, il n'y a pour l'instant pas de résultat à communiquer pour cette prestation



INSCRIVEZ-VOUS

POUR EN SAVOIR PLUS

afpa.fr

3936

Service gratuit
+ prix appel

ACCÈS À LA PRESTATION

Entretien préliminaire confirmant le besoin de compétences et d'engagement dans la démarche.

REGLES DEONTOLOGIQUES

Tous les services qui vous sont proposés par l'Afpa, sont dispensés :

- à toute personne indépendamment de sa catégorie sociale d'appartenance ou de son niveau intellectuel, dans le cadre de notre politique d'accueil inconditionnel
 - sous la base du volontariat du bénéficiaire qui y a préalablement manifesté son intérêt
 - en s'assurant d'avoir récolté le consentement des clients avant toutes conservations de données personnelles
 - en respectant la confidentialité des informations échangées au cours de la prestation dans le cadre du secret professionnel
 - en garantissant la destruction des documents élaborés au cours de l'accompagnement (sauf en cas de demande expressément écrite du client où ces derniers seront conservés dans un délai de maximum un an)
- Tous les engagements cités ci-dessus sont décrits de façon explicite dans la convention de la prestation.

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut-être engagé pour faciliter leur parcours. L'Afpa s'est engagé à faciliter les parcours des personnes en situation de handicap. Pour en savoir plus, nous invitons à parcourir la page prévue à cet effet via le QR code ci-dessous :



MODALITÉS D'APPRECIER LES RESULTATS

Un questionnaire de suivi et un entretien 6 mois après la phase de conclusion permet de comparer votre plan d'action à votre capacité de mise en œuvre. Au cours de l'entretien des conseils pourront vous être donnés si besoin, pour réajuster votre plan d'action.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Nos conseillers disposent d'un portefeuille d'outils qu'ils mobilisent selon vos besoins.

Au cours de votre investigation, l'Afpa vous propose des outils et des exercices pour vous accompagner à :

- vous repérer et vous approprier vos compétences en partant de votre parcours
- identifier vos compétences
- évaluer vos compétences techniques et transversales.

Différentes thématiques explorées sont présentées :

- L'exploration et la valorisation des compétences. Fil rouge de l'accompagnement, le travail sur les compétences est décrit à travers des étapes clés qui se déroulent tout au long du bilan.
- Le repérage des intérêts professionnels.
- L'analyse des motivations.
- Le travail autour de la personnalité.
- L'exploration des pistes d'orientation, thématique qui clôt la phase d'investigation.

LE + EMPLOYEUR

Contribuer directement à l'évolution professionnelle de vos équipes en leur proposant de faire un bilan de compétences. Faites passer cette prestation à l'ensemble de vos salariés et affinez votre gestion des emplois et des parcours professionnels.



INSCRIVEZ-VOUS

POUR EN SAVOIR PLUS

afpa.fr

3936

Service gratuit
+ prix appel